

Date: 14 décembre 2021
Heure: 19 h 30
Lieu: Par visioconférence (TEAMS)

Procès-verbal

Présences :

Isabelle Tanguay	Administrateur (District 1)
Louise Ouellet	Administrateur (District 2)
Édith Tremblay	Administrateur (District 4)
Denise Caron	Administrateur (District 5)
Marc Lemay	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Yolande Pelletier	Administrateur (Communautaire, sportif, culturel)
Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Marc-Antoine Rioux	Administrateur (18 à 35 ans)
Claudine Beaulieu	Administrateur (Personnel de direction d'établissement)
Christiane Séguin	Administrateur (Personnel d'encadrement)
Manon Morin	Administrateur (Personnel professionnel)
Claudine St-Pierre	Administrateur (Personnel enseignant)
Cynthia Belzile	Administrateur (Personnel de soutien)
Julie Thibault	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absence motivée : Mélanie Veilleux Administrateur (District 3)

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se tient par vidéoconférence via la plateforme TEAMS et débute à 19 h 30. Tous les membres du conseil d'administration sont présents sauf madame Mélanie Veilleux qui a motivé son absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Beaulieu **et RÉSOLU** :

QUE l'ordre du jour soit adopté en modifiant les points suivants :

Retrait du point 3. Approbation et suivi du procès-verbal de la dernière séance.

Le point 9.1 Rapport annuel est retiré des points à être adoptés pour être placé au point 5 Points d'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 087 – 2021-12-14

3. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

4. Présentation du Rapport annuel 2020-2021

La directrice générale procède à la présentation du Rapport annuel 2020-2021 du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et répond aux questions des administrateurs.

5. Agenda de consentements (approbation)

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

6. Information des comités et recommandations

6.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.2. Comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.3. Comité des ressources humaines

Madame Édith Tremblay nous informe que le comité des ressources humaines a tenu une rencontre ce jour même à 18 h 30. À l'occasion de cette rencontre, la directrice générale, madame Nancy Couture, a présenté les objectifs et les actions qui en découlent afin de fixer les éléments suivant lesquels le comité des ressources humaines et ultimement la présidente procédera à l'évaluation annuelle de la directrice générale. Le processus d'évaluation s'échelonnera sur quelques rencontres au cours de la présente année scolaire.

6.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

7. Points d'informations générales et orientations stratégiques

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

8. Dossiers à être adoptés

8.1. Amendement de l'Acte d'établissement des Jolis-Vents (ajout Service de garde à Ste-Rita)

La directrice générale nous informe que depuis le début de la présente année scolaire, un nouveau service de garde est en opération à l'école de Sainte-Rita. Au cours des derniers mois, le Centre de services scolaire a formulé une demande au ministère de l'Éducation afin d'officialiser l'ouverture du service de garde à cette école et ainsi confirmer le financement qui y est associé.

En conséquence, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a reçu une réponse favorable du ministère de l'Éducation pour l'ouverture d'un service de garde à l'École Sainte-Rita en 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Rioux, et résolu :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs modifie son document Acte d'établissement et ajoute un service de garde dans l'acte d'établissement des Jolis-Vents pour l'École de Sainte Rita comme service dispensé pour l'année scolaire 2021-2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 088 – 2021-12-14

8.2. Actes d'établissement 2022-2023

Au bénéfice des administrateurs, la directrice générale explique à quoi réfèrent les Actes d'établissement et l'obligation pour le Centre de services scolaire de les adopter annuellement en vue de la prochaine année scolaire.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), qui stipule que l'école est établie par le centre de services scolaire;

ATTENDU que les Actes d'établissement 2022-2023 ont fait l'objet des consultations de rigueur;

CONSIDÉRANT les prévisions qui réfèrent à la clientèle pour la prochaine année scolaire connues à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier, et résolu :

D'ADOPTER les Actes d'établissement 2022-2023 avec les modifications présentées dans les documents de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 089 – 2021-12-14

8.3. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025

Au bénéfice des administrateurs, la directrice générale explique à quoi réfère le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et l'obligation pour le Centre de services scolaire d'en adopter annuellement une nouvelle version.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), qui stipule que le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 a fait l'objet des consultations de rigueur;

CONSIDÉRANT les prévisions qui réfèrent à la clientèle pour les prochaines années scolaires connues à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet, et résolu :

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 avec les modifications présentées dans les documents de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 090 – 2021-12-14

8.4. Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2022-2023

Au bénéfice des administrateurs, la directrice générale explique à quoi réfère la Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les

écoles et l'obligation pour le Centre de services scolaire d'en adopter annuellement une nouvelle version. Elle précise que les frais associés au service de garde pour les élèves en inscription spécifique ont été précisés au formulaire d'inscription pour aviser les parents concernés de cette particularité et leur permettre d'effectuer un choix éclairé.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), qui stipule que le centre de services scolaire établit les critères d'inscription et les règles de répartition des élèves dans les écoles;

ATTENDU qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 239 de la loi, les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves;

ATTENDU que la Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2022-2023 a fait l'objet des consultations de rigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Morin, et résolu :

D'ADOPTER la Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2022-2023 avec les modifications présentées dans les documents de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 091 – 2021-12-14

9. Rapports des directions de service

Aucun élément sous cette rubrique.

10. Affaires diverses

Aucun élément sous cette rubrique.

11. Bons coups

11.1. Brigades Culinaires

Mesdames Nancy Couture et Édith Tremblay nous présentent un projet parascolaire mis en place à l'École secondaire de Trois-Pistoles qui a pour titre les « Brigades Culinaires ». Cette initiative permet aux élèves de l'école de développer leurs capacités culinaires, à tenter de nouvelles expériences gastronomiques et à développer de saines habitudes de vie. Ce projet réalisé en

collaboration avec les membres de la communauté se veut très motivant pour les élèves participants et favorise leur persévérance scolaire.

12. Huis clos

Aucun huis clos ne s'est tenu.

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 02.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général